



Impunité totale des fumeurs sur le quai de la gare de Lagny - Thorigny ? Comment y mettre un terme ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 11 avril 2019

Bonjour

Je vous contacte car je subis la fumée de voyageurs tous les matins pour me rendre au travail à Paris sur le quai de la gare de Lagny THORIGNY.

J'ai beau signaler tous les jours sur l'application SNCF ce problème, je ne vois aucune amélioration.

Les mêmes fumeurs ne se gênent pas et enfreignent impunément la loi, alors même qu'il y a des enfants sur les quais.

À part transmettre l'info, je ne vois pas d'actions concrètes de la part de la SNCF.

Pourriez vous m'aider ?

Cordialement

Réponse :

Vous pouvez

- demander au [Conciliateur de justice](#) de vous aider à régler ce problème
- porter plainte auprès du [Procureur de la République de Meaux](#) en y joignant une copie de vos différentes réclamations adressées à la SNCF.

Ces démarches successives sont nécessaires pour alerter la justice et les pouvoirs publics qui ne sont pas assez souvent interpellés sur ce sujet. Elles ne débouchent cependant pas toujours sur une réelle prise en compte efficace.

Sachez également que DNF tient à la disposition de ses [adhérents](#) une procédure de demande de mise en conformité assez efficace pour autant que les plaignants acceptent de rester en contact avec elle pendant toute la démarche et les relances afin de l'informer des éventuelles modifications intervenues.

Si vous souhaitez faire appel à ce service, vous devrez écrire à [DNF-QR](#), sous la référence QR 17543 pour préciser les coordonnées de la gare et de son responsable ainsi que les conditions de l'infraction (idéalement avec photo de cendriers ou de nombreux mégots au sol).